



**COMMUNICATION EN CONSEIL DES MINISTRES RELATIVE
A LA SITUATION DES OPERATIONS DE PASSATION DES
MARCHES PUBLICS A FIN SEPTEMBRE 2017**

La présente Communication a pour objet d'informer les Membres du Gouvernement de la situation des opérations de passation des marchés publics au troisième trimestre 2017 qui s'articule autour des points relatifs à la planification et la gestion des opérations de marché, aux délais de passation des marchés publics et aux mesures prises pour l'amélioration de l'efficacité de la commande publique.

I. PLANIFICATION ET GESTION DES OPERATIONS DE MARCHES

La part des crédits budgétaires des ministères, établissements publics, collectivités et sociétés d'Etat, soumise aux procédures de passation de marché est de 3.208,7 milliards, soit 49,8% du budget. Sur cette part, 84,5% des opérations de passation de marché concernent les dépenses d'investissement public. Par ailleurs, plus de 90% des opérations de passation de marchés publics concernent les lignes budgétaires dont la dotation atteint le seuil de référence de 100 millions FCFA. Ces opérations seront passées conformément aux dispositions du Code des marchés publics.

Les évolutions relevées au cours de la période sous revue témoignent d'une meilleure planification des lignes à marché. En effet, sur 51.317 lignes à marché, d'un montant de 3.208,7 milliards, 6.229 lignes (2.008,3 milliards) ont été planifiées dans le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP), représentant 62,6% en valeur et 12,1% en nombre, contre 56,9% et 5,6% en 2016. En valeur, les structures de l'administration centrale ont le taux de planification le plus élevé (61%), suivies des sociétés d'Etat (30,5%).

Le montant des marchés approuvés s'élève à 600 milliards FCFA contre 580 milliards FCFA en 2016, soit une hausse de 3,4%. En nombre, 3.148 marchés ont été approuvés contre 2.488 à la même période de 2016, soit une augmentation de 26,5%. Cette augmentation est la résultante de l'accroissement de la part du budget soumise à marché et de l'amélioration continue de la gestion des opérations de passation de marchés publics par les acteurs. Les marchés passés par appels d'offres ouverts représentent 50% du montant des marchés approuvés, contre 43,4% à fin septembre 2016, soit une hausse de 6,6 points. Les marchés passés par appels d'offres restreints représentent 14,1% du montant des marchés approuvés contre 17,6% à la même période de 2016, soit une baisse de 3,5 points. Les procédures concurrentielles regroupant les appels d'offres ouverts et les appels d'offres restreints représentent 64,1% des marchés approuvés à fin septembre 2017 contre 61,0% à fin septembre 2016. Les marchés de gré à gré représentent 21,1% du montant des marchés approuvés contre 23,1% en 2016, soit une baisse de 2 points, traduisant les efforts déployés pour contenir les procédures dérogatoires.

La part des marchés attribués aux PME est passée de 18,7% à fin septembre 2016 à 23,2% à fin septembre 2017, soit une hausse de 4,5 points. Cette hausse traduit la volonté du Gouvernement à améliorer l'accès des PME à la commande publique à travers l'instauration des procédures simplifiées et l'allègement des conditions de participation aux appels d'offres.

II. DELAIS DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

Le délai moyen de passation des marchés est de 104,5 jours à fin septembre 2017 contre 121,7 jours à fin septembre 2016, soit une baisse de 17,2 jours. La réduction du délai entre l'ouverture des plis et l'approbation du marché contribue en grande partie à celle du délai moyen global de passation. Les délais de passation se présentent comme suit :

- le délai des travaux de la Commission d'ouverture des plis et de jugement des offres est passé de 13,4 jours à fin septembre 2016 à 9,1 jours à fin septembre 2017 ;
- le délai de signature de l'attributaire est passé de 31 jours à fin septembre 2016 à 10,1 jours à fin septembre 2017 ;
- le délai de signature par l'autorité contractante et de la numérotation des marchés est passé de 27,9 jours à fin septembre 2016 à 5,3 jours à fin septembre 2017.

Toutefois, des efforts restent à faire pour respecter le délai réglementaire de 88 jours.

III. MESURES PRISES POUR L'AMELIORATION DE L'EFFICACITE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

En vue d'améliorer le cadre de gestion de la commande publique, des Cellules de Passation des Marchés Publics (CPMP) ont été mises en place au sein des Ministères. A fin septembre 2017, 26 Responsables de CPMP ont été installés sur 30 ministères concernés, soit un taux de couverture de 86,6%.

Le projet de dématérialisation des marchés publics, initié en janvier 2016, est dans sa phase pilote, depuis le 1^{er} juin 2017, avec les Ministères des Infrastructures Economiques, de la Santé et de l'Hygiène Publique, du Tourisme, de l'Agriculture et du Développement Rural, de la Culture et de la Francophonie, ainsi que de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Elle se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2017 avec l'augmentation progressive du nombre de Ministères concernés. Le projet de dématérialisation des marchés publics devrait permettre de réduire substantiellement les délais de passation des marchés.

Telle est l'économie de la présente communication, soumise à l'approbation du Conseil.

**LE SECRETAIRE D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE,
CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT**

Moussa SANOGO

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Répartition des lignes soumises à marché par type de structure et par type de procédure

TYPE STRUCTURE	Procédures Classiques				Procédures Simplifiées (PSC + PSL + PSO)				TOTAL GENERAL	
	>=100 Millions et LCVM				Moins de 100 Millions				NB	Montant
	NB	%NB	Montant	%Mt	NB	%NB	Montant	%Mt		
Administration Centrale	1 097	2,4	1 647 664 272 649	94,6	45 271	97,6	93 830 828 999	5,4	46 368	1 741 495 101 648
Etablissements Publics Nationaux	190	7,6	164 434 862 921	81,6	2 294	92,4	37 162 805 996	18,4	2 484	201 597 668 917
Collectivités territoriales	444	24,4	342 695 789 151	94,9	1 373	75,6	18 468 357 124	5,1	1 817	361 164 146 275
Sociétés d'Etat	211	32,6	896 193 331 472	99,1	437	67,4	8 231 126 008	0,9	648	904 424 457 480
TOTAL GENERAL	1 942	3,8	3 050 988 256 193	95,1	49 375	96,2	157 693 118 127	4,9	51 317	3 208 681 374 320

Source : DMP

PSC=Procédure Simplifiée de demande de Cotation
PSO=Procédure Simplifiée à compétition Ouverte

PSL=Procédure Simplifiée à compétition Limitée
LCVM=Lettre de Commande Valant Marché

Annexes 2: Etat de planification des lignes soumises à marché par type de structure

	Lignes soumises à marché (Procédures simplifiées et Procédures classiques)				Lignes planifiées			
	Nombre	%	Dotation (FCFA)	%	Nombre	%	Dotation (FCFA)	%
Administration centrale	46 368	90,4	1 741 495 101 648	54,3	4769	76,6	1 225 558 764 481	61,0
Collectivités territoriales	1 817	3,5	361 164 146 275	11,2	469	7,5	32 175 718 582	1,6
Etablissements Publics Nationaux	2 484	4,8	201 597 668 917	6,3	886	14,2	137 954 535 382	6,9
Sociétés d'Etat	648	1,3	904 424 457 480	28,2	105	1,7	612 564 316 438	30,5
TOTAL	51 317	100	3 208 681 374 320	100	6 229	100	2 008 253 334 883	100

Source : DMP

Annexe 3 : Répartition des marchés approuvés par mode de passation à fin septembre 2015, 2016 et 2017

MODE	sept-15				sept-16				sept-17			
	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%
PROCEDURES CLASSIQUES	3 192	100	679 717 266 969	100	1 941	78,0	560 236 639 500	96,6	2 558	81,3	584 971 477 168	97,5
Appel d'offres ouvert	1680	52,6	237 340 640 175	34,9	876	35,2	251 611 426 252	43,4	1306	41,5	300 342 988 920	50,0
Appel d'offres restreint	386	12,1	164 425 707 459	24,2	213	8,6	102 356 715 580	17,6	279	8,9	84 357 414 908	14,1
Sous total procédures concurrentielles	2066	64,7	401 766 347 634	59,1	1 089	43,8	353 968 141 832	61,0	1 585	50,4	384 700 403 828	64,1
Marchés de Gré à gré	262	8,2	207 204 652 746	30,5	113	4,5	133 941 170 593	23,1	271	8,6	126 598 587 075	21,1
Avenants	212	6,6	11 458 193 432	1,7	218	8,8	17 359 456 428	3,0	145	4,6	18 936 032 538	3,2
Conventions	70	2,2	20 753 862 304	3,1	90	3,6	33 757 999 556	5,8	113	3,6	36 656 315 017	6,1
Lettres de commande valant marchés	582	18,2	38 534 210 853	5,7	431	17,3	21 209 871 091	3,7	444	14,1	18 080 138 710	3,0
Sous total procédures non concurrentielles	1126	35,3	277 950 919 335	40,9	852	34,2	206 268 497 668	35,6	973	30,9	200 271 073 340	33,4
PROCEDURES SIMPLIFIEES	0	0,0	0	-	547	22,0	19 809 279 099	3,4	590	18,7	15 057 760 654	2,5
Procédures simplifiées à compétition limitée		0,0	0	-	289	11,6	7 512 969 793	1,3	393	12,5	8 466 314 471	1,4
Procédures simplifiées à compétition ouverte		0,0	0	-	258	10,4	12 296 309 306	2,1	197	6,2	6 591 446 183	1,1
TOTAL	3 192	100	679 717 266 969	100	2 488	100	580 045 918 599	100	3 148	100	600 029 237 822	100

Source : DMP

Annexe 4 : Part des marchés approuvés par catégorie d'entreprise

CATEGORIES D'ENTREPRISES	Nombre d'entreprises	Part des entreprises en %	Nombre de marchés	Part des marchés en %	Montant des marchés (FCFA)	% des montants des marchés
Petites et moyennes Entreprises	334	26,4	854	27,1	138 930 085 198	23,2
Grandes entreprises	929	73,6	2294	72,9	461 099 152 624	76,8
TOTAL	1263	100,0	3148	100,0	600 029 237 822	100,0

Source : DMP**Annexe 5** : Récapitulatif des délais de passation par étape

Étapes	Délais réglementaires (en jours)	Délais moyens fin septembre (en jours)	
		2016	2017
Traitement des dossiers d'appel d'offres (DAO)	11	10,3	12,4
Publication ou programmation des avis d'appel d'offres	30	24,4	24,5
Délai moyen entre l'ouverture des plis et l'approbation du marché	44	87	64,2
Notification de l'approbation des marchés	3	-	3,4
Délai global moyen de passation de marchés	88	121,7	104,5

Source : DMP